COL. 1X/CHLK/1969

ESPRIT PRESIDANT AUX MANIFESTATIONS ORGANISEES EN COMMUN PAR LES MOUVEMENTS NON-VIOLENTS DE SUISSE ROMANDE

Compte-rendu des principaux points adoptés, lors de l'entretien du dimanche 2.2.1969, de 10 h. à 13 h. au Centre M.L. King.
Présents : Arthur et Eric Villard (IRG), René Mingard (SCI), J.-A. Curti (obs. de Pax Christi), M.et Mme. Paul Lauper (groupe non-v. de Fribourg), (obs. Arche) M. Grenier (MIR). Excusés : R. Bovard, G. Kobi (avait fait une judicieuse remarque), Luc Frangey (lettre).

Remarques préliminaires :

a) Il faut distinguer 3 sortes de manifestations :
   1.- organisées par et uniquement entre mouvements non-violents
   2.- organisées par mouvements non-v. avec participations d'autres personnes et mouvements
   3.- organisées par d'autres mouvements avec lesquels nous collaborons dans une action précise.

b) Cette 3ème sorte de manifestation ne doit pas être négligée mais réalisée le plus souvent possible (Exemple récent : protestation contre état d'urgence en Espagne).

1.- Tenter d'utiliser d'abord les moyens d'information ordinaires, bien que nous soyons conscients qu'ils ne sont en fait que rarement ouverts à nos papiers. Lorsque la volonté d'étouffer un problème devant être porté à la connaissance du grand public est manifeste, recourir aux manifestations dans la rue. Y recourir aussitôt suivant l'urgence de la situation ou la gravité de l'injustice à dénoncer.

2.- Lorsque une action commune est envisagée par les responsables d'un de nos mouvements, il est nécessaire de prévenir les responsables des autres organisations dès la naissance du projet. Ainsi chaque mouvement sera co-responsable de l'établissement des plans et non un simple exécutant de plans conçus par un seul groupement.
En particulier, il est indispensable de s'entendre sur : les lieux, parcours du cortège, horaire, textes des panneaux et transparents, textes des tracts et des communiqués. Les textes seront signés par les responsables des mouvements, avec indication de leurs adresses.

3.- Le but étant d'éveiller la conscience des autorités et de l'opinion publique, de les amener à reconnaître et à corriger une injustice régnant dans notre société, nous ne chercherons jamais à humilier ou ridiculiser l'adversaire, mais à le respecter, à le gagner à notre juste cause, à en faire un ami.
En cas de manifestations d'envergure, afin d'établir pour notre part un climat de confiance et que ni les autorités ni la police n'aient à craindred'être surprises par ruses ou débordées par les manifestants, il est nécessaire de mettre à l'avance les autorités au courant de nos intentions : but de la manifestation, esprit, lieu, parcours, horaire, noms des responsables.
Nous nous engageons à organiser nous-mêmes un service d'ordre et à encaisser sans riposter les coups éventuels de contre-manifestants.

4.- Dans les manifestations de types 1 et 2, les responsables s'engagent moralement pour leurs membres à ce que les consignes données soient strictement respectées. En cas d'infiltration d'éléments violents et provocateurs, la manifestation doit être stoppée, les non-violents doivent l'abandonner.

Les consignes à faire respecter viseront : un effort dans la tenue, une discipline spotanée, souple et ferme à la fois, éventuellement silence sauf pour les porte-parole désignés à l'avance. (Cf. Textes de l'action civique non-violente).

5.- Si la manifestion devait être interdite et risquer de provoquer un affrontement avec la police, n'accepter que des manifestants décidés à résister uniquement par la non-violence.

6.- Parmi les consignes de non-vioence à prévoir selon les circonstances particulières, mentionnons :
arrêt du cortège à une certaine distance des forces policières afin que celles-ci comprennent qu'il ne s'agit pas de les attaquer
sit-in, chaîne de solidarité des manifestants entre eux,
envoi de porte-parole pour parler à la police ou au public.
placer aux endroits les plus exposés les éléments les plus calmes et sûrs et les plus sûrs.

7.- Prévoir la dislocation et une certaine protection des manifestants à ce moment, qui est souvent l'occasion de désordres imprévus, dûs à des éléments provocateurs.

Textes de l'Action Civique Non Violente :

NOS ARMES OFFENSIVES POUR MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le silence

Pas de bavardage, même discret. Il s'agit d'affirmer notre respect à l'égard de tous, de rendre conscients en nous la présence de l'esprit qui anime tout homme et peut seul les unir vraiment. Ne répondre ni aux questions, ni aux moqueries, ni aux insultes, ni aux provocations.

La discipline

Tout participant accepte la discipline du groupe. Seuls, les porte-parole, désignés à l'avance, parlementent avec la police, transmettent les consignes ou les modifient en cas d'imprévu.

La tenue

Détente de l'homme sans crainte et vigilance du serviteur de la vérité d'expriment dans la verticale maintenue nette et sans raideur, aussi bien assis que debout. On ne s'asseoit que pour résister à une attaque ou à une tentative de dispersion.

La fermeté

Toute l'attitude intérieure et extérieure exprime une calme détermination sans provocation. Le désordre, éventuellement les injures et les coups sont ignorés d'où qu'ils viennent, les ordres de la police restent lettre morte.

"La non-violence est une manière de procéder tout à fait inhabituelle et qui déconcerte les gens. Même si vous êtes sage, ils vous diront fou. Il faut donc que votre bon sens soit évident pour vaincre le préjugé." Lanza del Vasto

Enfin, notons que la possibilité a été évoquée de demander à 50, 100 ou 200 non-violents de se considérer comme mobilisables, toute affaire cessante, 5 jours par an et de répondre à tout appel d'urgence de participer à une manifestation ou à une action.